



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

SgCipd/MP/PN

Paris, le 3 mars 2014

Le Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance

à

Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé
Présidente du Conseil supérieur du travail social

Objet : l'échange d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance

P.J. : 2

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (2013-2017), qui a fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre le 4 juillet 2013, a donné la priorité aux actions de prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance dans une logique de suivi individualisé, ce qui suppose de favoriser l'échange d'informations entre les différents partenaires concernés dans le strict respect du cadre juridique et déontologique existant.

C'est pourquoi, a été mis en place, à compter de l'été dernier, un groupe de travail piloté par le SG-CIPD associant les ministères membres du Comité interministériel de prévention de la délinquance, différents réseaux nationaux intervenant dans le champ de la prévention de la délinquance (AMF, FFSU, CNLAPS, CNAPE, France médiation, Citoyens et justice), la CNIL et le Conseil supérieur du travail social (CSTS), ce dont je tiens à vous remercier vivement.

Ce groupe de travail a poursuivi les objectifs suivants :

- actualiser la charte déontologique type pour l'échange d'informations au sein des CLSPD qui avait reçu un avis favorable du CSTS en 2010 dans le cadre du précédent plan national ;
- encadrer et sécuriser les modalités d'échanges d'informations par la production d'un guide méthodologique à destination des acteurs locaux ;
- examiner les conditions de la constitution de traitement de données nominatives par les collectivités locales dans le domaine de la prévention de la délinquance, ce qui donnera lieu prochainement à une autorisation unique de la CNIL.

Dans la perspective de ma rencontre avec le Vice-Président du CSTS et plusieurs membres de la commission Ethique et déontologie fixée le 7 mars prochain, je tiens à vous adresser ci-joint les projets de charte et de guide en cours de finalisation. Ces documents vous seront adressés officiellement pour avis dès qu'ils auront été adoptés définitivement par le groupe de travail.

Pierre N'GAHANE, Préfet